

Commune de SAINT SORNIN LA MARCHÉ

Délibération n° 2024-01-13 en date du 19 janvier 2024 portant sur l'avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SARL Parc éolien « Les Boucles du Vincou ».

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT SORNIN LA MARCHÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PIVETEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2024

Présents : Mmes et MM Michel Piveteau, Dominique Amy, Noélie Tari, Gilles Vincey, Blandine Van Haver, Pascal Boulenger, Christine Edeline, Alain Souchaud et Magalie Ledon.

Absente excusée : Mme Géraldine Blet a donné pouvoir à M. Michel Piveteau

Nombre de CM	10
présents	9
représentés	1
votants	10
exprimés	9
Pour	0
contre	9

Secrétaire de séance : Mme Noélie Tari

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des dispositions du code de l'environnement, le Conseil municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SARL Parc éolien « Les Boucles du Vincou » afin d'exploiter le parc éolien « Les Boucles du Vincou » sur la commune de Peyrat de Bellac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable par 0 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention à la demande d'autorisation environnementale déposée par la SARL Parc éolien « Les Boucles du Vincou » afin d'exploiter le parc éolien « Les Boucles du Vincou » sur la commune de Peyrat de Bellac.

Fait à Saint Sornin La Marche, le 19 janvier 2024

La secrétaire de séance,
Noélie Tari



Le Maire,
Michel Piveteau

